

Reçu au SeCA le

- 6 AOUT 2024

Original

Copie(s)

Sy

**Etat de Fribourg**

Service des constructions et le l'aménagement SeCA  
Rue des Chanoines 17  
**1701 Fribourg**

Amacker Bernhard  
Rte. du Rafour 14  
1727 Corpataux

Mesdames, Messieurs,

Dans la presse, ainsi que lors de vos soirées de présentation à Posieux et à Ecuvillens, nous avons pris connaissance de votre plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM). Je saisie l'occasion de la période de consultation de me prononcer en tant que citoyen du périmètre Rossens, Corpataux, Posieux.

**Sujets :**

- Regard sur la vision du PSEM pour notre secteur
- Ressources non renouvelables et limitées
- Nappes phréatiques
- Emissions / Immissions / Consommation
- Santé, qualité de vie / Nature et environnement
- Votre engagement
- Impression / conclusion

**Regard sur la vision du PSEM pour notre secteur**

Habitant dans la région depuis plus de 20 ans, la lecture de votre PSEM représente un coup, dur à digérer. Selon votre vision, vous envisagez de détruire notre paysage, notre environnement, ainsi que les zones de repos locales. En voyant les surfaces de réserve imaginées, très franchement, ça fait mal au cœur et je suis persuadé que toute personne, se prenant le temps de visiter les lieux pour évoluer dans ces zones, se rendra compte de la démesure et de l'ignorance de ce concept.

**Ressources non renouvelables et limitées :**

Comme M. Conseiller d'Etat, Jean-François Steiert a bien su le mettre en avant lors de son discours à Ecuvillens, le PSEM aborde la gestion d'une matière, dont le volume disponible est limité. Sous ce point de vue, il n'est pas judicieux de seconder une branche pollueuse et conservatrice et de la servir avec un plan qui favorise une exploitation de cette matière première, de façon très lucrative. Au contraire, c'est le moment de revoir ces quotas et de faire pression aux exploitants. La réduction du volume de gravier à disposition est le seul moyen, de faire innover le lobby de la construction. Idem pour ce qui concerne la revalorisation des matières de construction.

- **Un jour, il n'y aura plus de gravier à disposition. Pourquoi donc, ce n'est pas maintenant, qu'on appuie avec plus de force sur des alternatives plus raisonnables et écologiques ?**
- **Si ce n'est pas des quotas restreints, par quel moyen cherchez-vous à faire innover le domaine de la construction ?**

---

### Nappes phréatiques :

Le climat change, notamment à cause de l'impact de l'activité de l'être humain.

- En 2022 et 2023, la commune du Gibloux était obligé d'emménager un avis de restriction de consommation d'eau potable à cause de la sécheresse.
- En 2021, durant une période d'environ 10 jours, l'eau potable de notre commune était infestée à cause de bactéries, infiltrés à travers du lisier épandu.

Il n'est pas nécessaire d'en ajouter plus, pour appuyer sur la criticité de cette ressource essentielle.

Par rapport au sujet des nappes phréatiques il a été dit, qu'avant un défrichement potentiel, les zones d'exploitation soient examinées géologiquement. Donc, seulement cette expertise, confirmant que la nappe phréatique du périmètre ne soit pas impactée, justifierait l'émission d'un permis d'exploitation.

- Qui choisira les géologues, assumant cette tâche délicate ?  
→ Accepteriez-vous que le choix du géologue soit effectué par les citoyens concernés ?
- Si un géologue se trompera dans son expertise, qui assumera les conséquences et quels seront moyens appliqués ?
- Comment l'état assumerait-il les dégâts, probablement non réversibles dans une nappe phréatique, importante même pour la ville de Fribourg ?

### Emissions / Immissions / Consommation :

Comme vous le savez exactement, l'émission d'une gravière est considérable. C'est pour cela que c'est important d'appuyer sur des technologies et des solutions innovantes, afin de réduire le besoin de gravier à un stricte minimum.

- CO2 et autres gaz de combustion à cause des moteurs diesel
- Énergie électrique pour convoyeurs et concasseurs
- Poussière
- Eau pour le traitement du gravier, pour le nettoyage etc.
- Bruit
- Impact sur le paysage local
- Ilot de chaleur
- Vents plus violents, si l'exploitation se fait dans une zone forestière

Lors de la soirée d'information, j'ai suivi avec intérêt les explications de Monsieur Jacquier concernant les aspects environnementaux, ainsi que des mesures de réduction des émissions du CO2.

Un point n'a pas été abordé. C'est le remblayage.

- Pourquoi cet aspect ne fait pas partie du concept ?
- Si l'empreinte CO2 est d'une telle importance, comment était-il possible, que plusieurs 100'000-iens de tonnes de matière d'extraction (cancérogènes à cause du CHROM 6) de la transversale alpine avaient été transportés sur une distance de 105 km, pour arriver à Posieux ?  
⇒ Sous cet angle de vue, toutes les explications au sujet de la minimisation des trajets etc. me semblent ridicules.
- Par quel moyen, le canton évitera au futur de telles aberrances ?
- Par qui et par quel moyen, l'origine et la qualité de la matière de remblayage sera contrôlée et documentée ?

Chaque citoyen paye la taxe d'immatriculation à l'OCN pour son véhicule. Ceci incombe le contrôle périodique du taux d'émission du gaz d'échappement.

Pour le canton, c'est grâce à l'immatriculation que les propriétaires des véhicules sont connues et qu'ils sont imposés en fonction.

- **Comment se fait-il alors, que dans les gravières roulent des bagnoles non immatriculées et alors non contrôlées ?**

Vous allez me dire que ce soit une bagatelle et que de toutes façons, ces voitures roulent que sur un terrain privé. Mine de rien, c'est un détail assez parlant de l'attitude de cette branche opportuniste et matérialiste.

### Santé et qualité de vie / Nature et environnement

Ilôt de chaleur, exposition à la poussière, au bruit, des chemins de promenade disparus, des zones de repos non plus disponibles, un paysage défiguré et découpé, la flore et la faune démunis de leur base existentielle, des citoyens vivant au bord d'une gravière à la place d'un pâturage.

- **Comment infliger ça à une population ?**
- **Comment méritons-nous un tel traitement ?**
- **Où aller, pour promener son chien, ou bien pour faire un petit trot dans la forêt, sans prendre la voiture, sans traverser des routes cantonales, et l'autoroute ?**
- **Comment, en général, s'imaginent les éditeurs d'un tel PSEM une vie dans ce périmètre ?**
- **Comment éviter les îlots de chaleur, les nuages de poussière, le bruit ?**
- **Comment assurer l'existence des agriculteurs, démunis de leurs parcelles ?**
- **Comment justifier un tel impact sur la nature ?**

Les communes de Rossens et de Corpataux avaient avalé la proposition d'une zone d'exploitation dans le triangle, délimitée par l'autoroute, la route cantonale Bulle-FR et la route cantonale Rossens-Farvagny. Personne peut prétendre que notre région n'ait pas joué le jeu. Cependant, il y a des limites pour tout. Ce PSEM dépasse ce qui est raisonnable et cohérent.

- **Pourquoi, finalement, le grand périmètre, mentionné ci-dessus, n'est pas utilisé entièrement pour le gravier comme il nous a été soumis lors du vote communal de l'époque ?**

### Votre engagement

Si c'est la procédure en général, la distribution de vos fameux points pour l'identification des zones « idéales » pour l'extraction du gravier, des promesses et des explications, il y a des incohérences.

Vous avez une responsabilité par rapport à votre population, concernant la cohésion dans les villages, pour le bien-être des citoyens, mais également par rapport à notre environnement.

Vos paroles, vos promesses, ils sont entendus. Le citoyen voit ce qui se passe en réalité.

Vous prenez le risque que l'écart entre vos paroles et de ce qui résulte sur le terrain devienne trop grand et trop évident.

### Impression / conclusion

Mon sentiment est que les personnes des instances cantonales, défendant la vision de ce PSEM, vendent leur âme aveuglement pour les intérêts des exploitants de gravières.

J'ai l'impression que vous mettez en péril le système hydrologique de tout une région, au bénéfice de l'extraction d'une matière qui servira principalement à alimenter un lobby peu sensible.

Si les responsables de notre commune soutenaient vos propositions sans insister sur un redimensionnement conséquent de ces zones, en tant que citoyen de Corpataux, je me sentirais « vendu » par ces gens.

Je tiens à la justesse, je tiens à notre région et je tiens également à un développement raisonnable, orienté vers un futur plus propre et moins polluant. En plus, je tiens à la flore et à la faune, déjà sous pression. C'est pour tout cela que j'insiste sur une mise en question de votre concept. Il est important qu'une réévaluation approfondie soit effectuée, pour revoir à la baisse le quota du gravier. Outre, la pondération des critères est à revoir, pour prioriser les critères qui favorisent une vie sereine et heureuse dans notre canton, aussi au futur !

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs,  
mes salutations, les meilleures.

Bernhard Amacker



- Une copie de cette lettre a été adressée au conseil communal du Gibloux